

;



REPORTING SEMESTRIEL

17.11.2025

LABEL RELANCE

Le label « Relance » **vient reconnaître** les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour **soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres** des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non.

L'objectif est d'orienter l'épargne des épargnants et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs à la crise sanitaire.

Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (E.S.G.), incluant notamment l'interdiction du financement d'activités d'exploitation du charbon et le suivi d'une note ou d'un indicateur E.S.G.

Pour plus d'informations : www.economie.gouv.fr/plan-de-relance

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la société de gestion : FemuQuì Ventures

Nom de l'organisme de placement collectif (OPC) : FIP Corse Suminà n°4

Classe d'actifs : Private Equity

Type de véhicule juridique : FIP Corse

Codes ISIN : FR0013448016

Code LEI : 969500QIN4RZKU5JMY63

Pays de domiciliation de l'OPC : France

Zone géographique d'investissement : Corse

CONTRIBUTION AU DYNAMISME DE L'ÉCONOMIE ET DU TERRITOIRE

Au 30 juin 2025, le FIP Corse Suminà n°4 a financé en fonds propres et quasi fonds propres, depuis sa création, quatorze PME corses classifiées comme des TPE-PME (aucune ETI).

Apport de financements nouveaux sur l'exercice 2024

Le FIP Corse Suminà n°4 ayant achevé sa période d'investissement au 31/12/2024, aucun financement en fonds propres ni en quasi fonds propres n'a été réalisé.

Apport de financements nouveaux sur le premier semestre 2025

Le FIP Corse Suminà n°4 ayant achevé sa période d'investissement au 31/12/2024, aucun financement en fonds propres ni en quasi fonds propres n'a été réalisé.

Dimension territoriale

Au 30 juin 2025, le FIP Corse Suminà n°4 est investi à hauteur de 4,62 M€ dans des entreprises non cotées du territoire insulaire, en fonds propres et quasi fonds propres. Ces interventions contribuent à l'emploi de 193 personnes en Corse.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DYNAMIQUE DE COLLECTE

Encours (actif net) au 30 juin 2025

Au 30 juin 2024, l'actif net du Fonds s'élève à 4,57M€.

Flux de souscription nets des rachats sur l'exercice 2021

Le montant des souscriptions au 31 décembre 2021 s'élevait à 5,43 M€. Les investissements en TPE-PME corses représentaient 9% de l'actif du fonds sur l'exercice 2021. La commercialisation est fermée depuis février 2021. La collecte sur l'exercice 2021 s'élève à 5k€.

Flux de souscription nets des rachats sur l'exercice 2022

Le montant des souscriptions au 31 décembre 2022 s'élevait à 5,43 M€. Les investissements en TPE-PME corses représentent 35% de ce montant sur l'exercice 2022.

Flux de souscription nets des rachats sur l'exercice 2023

Le montant des souscriptions au 31 décembre 2023 s'élevait à 5,43 M€. Les investissements en TPE-PME corses représentent 43% de ce montant sur l'exercice 2023.

Flux de souscription nets des rachats sur l'exercice 2024

Le montant des souscriptions au 31 décembre 2024 s'élevait à 5,40 M€. Le fonds a atteint son quota au 31/12/2023 qui s'établit à 91 % à cette date d'arrêté.

Flux de souscription nets des rachats sur le premier semestre 2025

Le montant des souscriptions au 30 juin 2025 s'élevait à 5,40 M€. Le fonds a atteint son quota au 31/12/2023 qui s'établit à 91 % à cette date d'arrêté.

Pourcentage de l'actif net investi dans des PME/ETI en fonds propres / quasi fonds propres

Au 30 juin 2025, le FIP Corse Suminà n°4 est investi à hauteur de 91% de l'actif net dans des TPE-PME corses (aucune ETI), en fonds propres et quasi fonds propres.

Régime d'investissement

Conformément à la Charte du label Relance, le FIP Corse Suminà n°4 relève du régime d'investissement n°2.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Évaluation du portefeuille

L'ensemble des participations du FIP Corse Suminà n°4 a été analysé au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance du label « Relance », à la date arrêtée du 30 juin 2025. Il en résulte une note E.S.G. de 3/5.

La précédente note E.S.G. calculée au 31 décembre 2024 était de 3/5.

Politique E.S.G.

La Politique ESG de la Société de Gestion est bâtie sur son histoire. FemuQuì Ventures est une société de gestion de portefeuille indépendante issue de FemuQuì S.A. et qui inscrit son action dans le prolongement de celle-ci. La démarche FemuQuì est née en 1990. La Société Anonyme FemuQuì a été créée en 1992 et son capital a été constitué par appel public à l'épargne. C'est

une démarche collective dont la logique dès sa fondation n'est pas uniquement celle de la rentabilité financière. L'action de FemuQui repose en effet une Charte fondatrice (cf. www.femuqui.com/etica), rédigée préalablement au lancement de la société, en 1991, qui définit FemuQui comme une société « *Épargne-Emploi* » et encadre son action en mentionnant, par exemple, que « *les interventions [de FemuQui] se référeront de façon permanente à des objectifs de dignité, de solidarité, de responsabilité et de justice sociale* » et faisant, par exemple, de « *la création d'emplois qualifiés, de la valorisation des ressources locales et de la défense de l'environnement* » l'une de ses finalités. Cette Charte est le socle de la Politique ESG de FemuQui Ventures qui s'y réfère.

Méthodologie de calcul de la note attribuée aux participations

L'analyse extra-financière des nouvelles demandes d'investissements et du suivi du portefeuille porte sur les risques mais également sur les opportunités. Elle couvre notamment l'impact environnemental et l'adaptation au changement climatique (E), les mesures sociales (S) et les pratiques de gouvernance (G), tant dans le fonctionnement interne de l'entreprise analysée que dans son offre de produits et services développés.

La Société de Gestion procède à une évaluation des caractéristiques ESG avant chaque investissement et à un suivi régulier pendant la période de détention. Le directeur d'investissement, en étroite collaboration avec le secrétariat général, procède à un bilan au travers du prisme de la Charte et d'une grille d'analyse. Chaque domaine couvert donne lieu à une note pouvant aller de 0 à 5. Plus la note est élevée, plus elle exprime la qualité de la société analysée. Le score E.S.G. d'une participation est obtenue par cumul des notes des trois domaines E, S et G. La note globale du portefeuille communiquée est une moyenne de l'ensemble des notes E.S.G. des participations du FIP Corse Suminà n°4.

La note est établie lors de l'étude des dossiers d'investissement et revue à minima une fois par an.

Actions engagées depuis le 31 décembre 2024 pour promouvoir les critères E.S.G. du label Relance auprès des entreprises du portefeuille

- Désignation d'un référent ESG
- Participation à des groupes de travail, actions de formation et sensibilisation du Référent ESG de la société de gestion aux enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance pour accompagner les entreprises du portefeuille ;
- Actions de communication par certaines participations sur les enjeux environnementaux et leurs actions menées ;
- Au sein d'une participation, poursuite du développement d'une activité à impact environnemental positif ;
- Les créations d'emplois se poursuivent, pour rappel les interventions du FIP Corse Suminà n°4 contribuent à l'emploi de 193 personnes en Corse ;

- Entretiens de suivis réalisés au S1 2025 avec l'ensemble des entrepreneurs du portefeuille dont les objectifs étaient (i) de dresser un bilan des politiques menées en 2024 sur les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance et (ii) échanger sur les perspectives 2025 relatives à ces sujets.